

**Lionnel LUCA**  
Député de la Nation  
Vice-Président du Conseil Général  
des Alpes Maritimes

**Monsieur Denis TACCINI**  
**Directeur**  
**l'Association des Paralysés de France 06**  
**3, avenue Antoine Vérان**  
**06 100 NICE**

**Cagnes sur Mer,**  
**le 27 juin 2011**

Nos réf. : D LL/FZ  
PJ : 2

Monsieur le Directeur,

Le mercredi 8 juin dernier, s'est tenu la 2<sup>ème</sup> Conférence Nationale sur le Handicap.

A cette occasion, j'ai eu l'occasion d'interroger, lors de la séance à l'Assemblée Nationale, Madame Roselyne BACHELOT NARQUIN, ministre des solidarités et de la cohésion sociale dont je vous joins la copie.

Je vous adresse également, pour votre information, la note des mesures, des engagements, et des annonces budgétaires faites par le Gouvernement lors de cette Conférence.

Je tenais à vous en faire part.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

N° APF DD 06	
Arrivée le 5:07	
DIRECTION	DEST COPIE
CONSEIL 05	
COMPTA	
AIC	
ANIMATION	
ACCES	
SAVS	



**Lionnel LUCA**



**Lionnel LUCA**  
Député de la Nation  
Vice président du Conseil Général  
des Alpes-Maritimes

Paris, le 8 juin 2011

**Questions au Gouvernement**  
Assemblée Nationale  
Séance du mercredi 8 juin 2011

**Conférence nationale sur le handicap**

**M. le président.** La parole est à M. Lionnel Luca, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Lionnel Luca.** Madame la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, la deuxième conférence nationale du handicap se tient aujourd'hui. Ce rendez-vous, qui a lieu tous les trois ans, est très attendu par nos concitoyens en situation de handicap et, surtout, par leurs familles, qui vivent encore trop souvent un véritable parcours du combattant.

C'est à la détermination des présidents Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac que nous devons les grandes lois sur le handicap. Dans la ligne de ses prédécesseurs, le président Nicolas Sarkozy, comme il s'y était engagé lors de sa campagne électorale, a voulu que l'allocation d'adulte handicapé soit revalorisée de 25 % durant son mandat. De même, l'augmentation du nombre d'auxiliaires de vie scolaire a permis de scolariser 25 % d'enfants supplémentaires en situation de handicap, soit 200 000 enfants.

Si le bilan est positif, il reste encore bien des insuffisances, en ce qui concerne notamment la précarité des emplois d'accompagnement en milieu scolaire, qui devraient être de vrais métiers ainsi que l'emploi des personnes handicapées elles-mêmes, trop souvent victimes de discriminations, y compris au sein des administrations d'État ou des collectivités territoriales, qui devraient pourtant montrer l'exemple.

Madame la ministre, quelles réponses et quelles orientations souhaitez-vous voir prises à l'issue de cette conférence pour que nos compatriotes soient traités avec la dignité qu'ils méritent ?  
*(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des solidarités et de la cohésion sociale.** Monsieur le député, vous avez rappelé le bilan du Gouvernement en matière de politique du handicap. Les crédits mobilisés au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy s'élevaient à 28 milliards d'euros. Ils sont maintenant de 37 milliards, soit un tiers de plus. Vous avez rappelé par ailleurs des chiffres très importants, comme l'augmentation de 25 % de l'allocation d'adulte handicapé, ce qui représente deux mois de SMIC supplémentaires par an. Le nombre des auxiliaires de vie scolaire a été doublé, ce qui a permis de scolariser plus de 200 000 enfants, et les crédits dédiés à cet accompagnement scolaire en milieu ordinaire sont passés de 160 à 360 millions d'euros, soit plus du double.

Nous avons par ailleurs observé des résultats intéressants dans les entreprises, puisqu'une sur deux satisfait désormais à l'obligation légale et que le nombre des entreprises n'employant aucune personne handicapée a diminué de 98 %.

Le Président de la République fera dans quelques instants des annonces fortes devant la conférence nationale du handicap. Ces annonces concerneront trois secteurs : l'emploi, la scolarisation – vous avez raison d'insister sur la nécessité de mettre fin au caractère précaire de ces emplois de vie scolaire – et l'accessibilité. Il va de soi que l'échéance de 2015 n'est pas négociable.

Votre majorité s'est illustrée en étant à l'origine de toutes les grandes politiques à destination des personnes handicapées: loi de 1975, loi de 1987, loi du 11 février 2005. Vous pouvez être assuré de l'engagement total du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Monsieur Lionnel LUCA  
Député des Alpes Maritimes  
Vice Président du Conseil Général des AM  
14 rue J-R Giacosa  
06800 CAGNES SUR MER

N/Réf. : DT/SP n° 165/11

Nice, le 26 Juillet 2011

Monsieur le Député,

C'est avec grand plaisir que nous prenons connaissance de votre courrier du 27 juin relatant votre intervention du 8 juin à l'Assemblée Nationale et la réponse de Madame Bachelot.

Par cette action, vous manifestez concrètement une fois de plus votre soutien à notre noble cause, particulièrement sur les questions de scolarisation et d'emploi des enfants et adultes en situation de handicap et nous vous en remercions vivement.

Dans sa réponse, Madame la Ministre évoque dans l'avant dernier paragraphe, que l'échéance de 2015 relative à l'accessibilité « n'est pas négociable ».

Nous nous devons par la présente de vous faire part de notre grande crainte à ce sujet en regard de l'actualité récente :

⇒ Proposition de Loi Paul Blanc (cf notre courrier du 23/06/2011 auquel vous nous avez répondu par mail le lendemain et notre site [www.desbatonsdanslesroues.org](http://www.desbatonsdanslesroues.org) sur lequel vous pouvez nous apporter votre soutien) ;

⇒ Rapport DOLIGE (cf ci-joint la réaction de l'APF à ce sujet).

Les combats à mener pour une digne inclusion des personnes handicapées dans notre société sont encore et toujours d'actualité pour que ne soit pas remis en question le principe même de l'Accessibilité Universelle, grande avancée de la Loi Handicap de Février 2005 que vous avez votée.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous car notre combat va continuer :

- pour demander la suppression des articles 19 et 20 de la proposition de loi Paul Blanc,
- pour une proposition de loi sur la conception universelle,
- pour la création d'une Agence nationale de l'accessibilité universelle.

Dans cette attente, et vous renouvelant tous nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de notre considération distinguée.

